



La raison de notre espérance

Le gouvernement de l'Église

Le gouvernement de l'Église

« Nous croyons que cette vraie Église doit être gouvernée selon le mode spirituel d'organisation que notre Seigneur nous a enseigné dans sa Parole. Il doit y avoir des ministres ou pasteurs pour prêcher la Parole de Dieu et pour administrer les sacrements. Il doit aussi y avoir des anciens et des diacres qui, avec les pasteurs, forment le conseil de l'Église. Par ce moyen, ils préservent la vraie religion, ils veillent à ce que la vraie doctrine soit gardée, à ce que les hommes qui vivent dans le péché soient corrigés spirituellement et tenus en bride, et à ce que les pauvres et les affligés soient secourus et consolés selon leurs besoins. Par ce moyen, toutes choses seront bien faites et le bon ordre régnera dans l'Église lorsque de tels hommes fidèles seront élus, selon la règle que l'apôtre Paul donne à Timothée (1 Tm 3.1-13; Tt 1.5-9). »

Confession de foi des Pays-Bas, article 30

1. La nécessité du gouvernement de l'Église
2. Un gouvernement d'Église selon la Parole de Dieu
3. Un mode spirituel d'organisation
4. Différentes formes de gouvernement d'Église

Les articles 27 à 29 de la Confession de foi des Pays-Bas nous ont présenté une vue d'ensemble de l'Église, sa nature, ses caractéristiques, ses marques. Les trois articles suivants traitent de l'Église sous un angle plus pratique. Nous allons maintenant considérer plus concrètement de quelle manière l'Église du Christ doit être organisée et dirigée d'ici à ce que Jésus-Christ revienne. Quels sont les principes de base du gouvernement de l'Église? L'article 30 porte sur ce sujet.

1. La nécessité du gouvernement de l'Église

La question du gouvernement de l'Église ne passionne pas beaucoup de chrétiens. Nous devons toutefois en parler, d'abord parce que Dieu nous révèle des choses à ce sujet dans sa Parole, ensuite parce que l'Église est un rassemblement de croyants qui a besoin d'une organisation, sans quoi ce rassemblement restera chaotique.

Quand l'apôtre Paul explique à l'Église de Corinthe comment le culte d'adoration doit se dérouler, il dit : « *Que tout se fasse avec bienséance et avec ordre* » (1 Co 14.40). Cette parole constitue le principe directeur du système réformé de gouvernement de l'Église. Dieu veut que nous fassions toutes choses avec respect, dignité et ordre dans son Église. La raison fondamentale de cette volonté se trouve dans la nature même de Dieu : « *Car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix* » (1 Co 14.33). Son Église devrait donc vivre dans l'ordre et la paix.

Bien sûr, le péché existe encore dans l'Église et ce sont des pécheurs qui la dirigent. Sans une bonne direction dans l'Église, nous tomberions facilement dans l'anarchie, où chacun agirait selon son propre jugement. Par ailleurs, les différents systèmes de gouvernement d'Église qui existent nous font voir que des dirigeants charismatiques peuvent facilement abuser de leur pouvoir. Des structures hiérarchiques lourdes peuvent également exercer une domination illégitime. Des scandales terribles peuvent éclater, impliquant des abus spirituels qui salissent le nom de Dieu et causes de profondes blessures chez les brebis du Seigneur qui en sont victimes. La bonne gouvernance de l'Église s'avère essentielle afin de sauvegarder l'honneur de Dieu et de préserver l'ordre et l'harmonie dans l'Église.

2. Un gouvernement d'Église selon la Parole de Dieu

Comment savoir à quoi le gouvernement de l'Église doit ressembler? C'est la Parole de Dieu qui nous le révèle. « *Nous croyons que cette vraie Église doit être gouvernée selon le mode spirituel d'organisation que notre Seigneur nous a enseigné dans sa Parole* » (art. 30).

Plusieurs affirment que le Nouveau Testament ne nous dit pratiquement rien concernant le gouvernement de l'Église. Ce serait à l'Église de s'organiser comme elle pense le mieux, en fonction des développements historiques, des besoins du moment et de la sagesse humaine. Effectivement, au début de la période apostolique, tout n'était pas encore bien établi dans l'Église, mais le Nouveau Testament nous présente aussi le résultat de l'œuvre du Saint-Esprit dans l'Église par l'enseignement des apôtres.

La Bible ne nous donne pas tous les détails concernant la façon dont l'Église doit être organisée. Elle nous enseigne toutefois que le gouvernement de l'Église doit se conformer à la révélation du Christ dans sa Parole. Le Seigneur n'a pas laissé la façon de gouverner son Église au goût et à la discrétion des hommes, mais il a donné des directives précises.

Nous le voyons notamment dans les règles concernant la nomination à des ministères particuliers et l'exercice de ces ministères (1 Tm 3), le culte d'adoration et l'usage des sacrements (1 Co 11), ainsi que la discipline spirituelle (Mt 18). Les lettres à Timothée et à Tite, en particulier, contiennent des directives pratiques concernant la vie de l'Église. « *Tu sauras ainsi comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité* » (1 Tm 3.15).

3. Un mode spirituel d'organisation

Les États gouvernent en utilisant des forces contraignantes, comme les lois, la force policière, les tribunaux et les prisons. Le Chef de l'Église a voulu que son Église soit gouvernée, non par l'épée ni par la contrainte physique, mais par « *le mode spirituel d'organisation que notre Seigneur nous a enseigné dans sa Parole* » (art. 30). Autrement dit, il veut qu'elle se laisse diriger par sa Parole et par son Esprit.

Les entreprises privées sont organisées en fonction de leurs activités commerciales et des intérêts qu'elles représentent. Elles utilisent des techniques de mise en marché correspondant à la nature de leurs activités. L'Église du Christ peut certes apprendre des choses du monde des affaires, mais, contrairement au modèle de l'Église « marketing » de plus en plus en vogue en Amérique du Nord, on ne peut pas diriger l'Église comme une entreprise ni présenter l'Évangile comme un « produit », étant donné la nature de l'Évangile du salut et la nature de l'Église, qui est le corps du Christ. L'Église doit être organisée de telle manière que l'autorité du Christ s'exerce par sa Parole seule.

La Bible enseigne clairement que Jésus-Christ est le seul Chef de son Église. Dieu « *l'a donné pour chef suprême à l'Église* » (Ép 1.22). Le Seigneur Jésus est monté au ciel pour régner sur le monde et diriger son Église. Depuis le ciel, il s'investit dans ce monde, il s'emploie à rassembler, à défendre et à préserver son Église. Jésus-Christ gouverne son Église au moyen d'un mode spirituel d'organisation, un type de gouvernement, dont la puissance découle de l'œuvre de renouvellement du Saint-Esprit. Jésus-Christ utilise des hommes remplis de l'Esprit pour diriger et gouverner son Église. Ces hommes parlent au nom de Dieu et leur autorité réside uniquement dans leur utilisation de la Parole de Dieu.

Lorsque les ministres de la Parole cherchent à exercer leur fonction dans l'Église du Christ, c'est sur cette Parole qu'ils doivent constamment s'appuyer. Ils n'ont pas le droit d'imposer à l'Église leurs opinions personnelles. Ils doivent au contraire continuellement présenter à l'Église la volonté de Dieu telle que révélée dans la Bible. Ils doivent proclamer et enseigner la Parole de Dieu de telle manière que, si des gens rejettent leur enseignement ou leurs exhortations, ce ne soit pas à cause d'eux-mêmes ou de leurs opinions, mais parce qu'on rejette la Parole du Maître.

« *L'Éternel dit à Samuel : Écoute la voix du peuple dans tout ce qu'il te dira; car ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est moi qui rejettent, pour que je ne règne plus sur eux* » (1 S 8.7). Les pasteurs, les anciens et les diacres que le Seigneur utilise ont reçu l'autorité, non pas de dominer, mais de servir en son nom. Ils ressemblent à des outils entre les mains d'un ouvrier.

4. Différentes formes de gouvernement d'Église

Au cours de l'histoire, différents systèmes de gouvernement d'Église ont vu le jour. **Le système épiscopal** s'est rapidement développé durant les premiers siècles de notre ère, aboutissant au système papal que nous connaissons dans l'Église catholique romaine. L'Église anglicane et certaines Églises luthériennes fonctionnent également sur un mode épiscopal. Dans ce système, la fonction d'évêque est devenue distincte de celle d'ancien, les évêques se situant au-dessus des prêtres et des diacres. L'autorité réside dans l'office même de l'évêque qu'il aurait reçu par succession ininterrompue depuis les apôtres.

Une énorme structure hiérarchique, avec un grand nombre de titres et de fonctions ecclésiastiques, dirige l'Église. Tout cet appareil bureaucratique centralisé se trouve très loin des besoins pastoraux réels des brebis du Seigneur.

À l'opposé, **le système congrégationaliste**, devenu très populaire dans le monde évangélique, estime que l'autorité réside dans l'assemblée. À l'instar de nos démocraties, ce sont les membres de l'Église qui dirigent en fonction de la volonté de la majorité. Le pasteur et les anciens deviennent de simples exécutants de la volonté du peuple.

Dans plusieurs Églises de ce type, on voit souvent apparaître des leaders charismatiques qui exercent un rôle de direction démesuré et qui prétendent que l'Esprit les conduit directement. Les décisions importantes, l'utilisation de l'argent, la nomination et la dissolution des comités relèvent du contrôle du pasteur, jusqu'à ce qu'un nouveau leader charismatique en désaccord avec le premier regroupe derrière lui une partie de l'assemblée et cause une division.

Plusieurs Églises ont développé des variantes de ce système en laissant la direction de l'Église au soin de comités vaguement définis, inspirés du mouvement revivaliste ou du modèle de marketing apparu plus récemment.

Dans **le système territorial**, ce sont les dirigeants de l'État qui exercent une autorité sur l'Église, qui devient alors une Église nationale. L'Église et l'État ne sont pas clairement séparés.

La Bible ne parle ni d'une hiérarchie épiscopale, ni de leaders charismatiques conduits par l'Esprit, ni de comités administratifs, ni de dirigeants d'État ayant autorité sur l'Église. Elle nous enseigne que l'Église doit être dirigée par des anciens.

Le système réformé ou presbytérien reconnaît que le Christ est le seul Chef de l'Église et qu'il confie aux anciens l'autorité de diriger son Église en son nom et par sa Parole. Dans le livre des Actes, à mesure que des Églises étaient établies, les apôtres « firent nommer des anciens dans chaque Église » (Ac 14.23). Ils leur donnaient cette exhortation :

« Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau au sein duquel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour faire paître l'Église de Dieu qu'il s'est acquise par son propre sang » (Ac 20.28).

Les évêques ne sont pas supérieurs aux anciens, puisque les mots « évêque » et « ancien » désignent les mêmes personnes (Tt 1.5,7). Ce système s'écarte des systèmes hiérarchiques, démocratiques, étatiques; il se veut christocratique. Les anciens portent la responsabilité de veiller à ce qu'on prêche fidèlement la Parole de Dieu, qu'on administre correctement les sacrements, qu'on exerce bien la discipline et qu'on prodigue bien les soins pastoraux afin que le Christ rassemble son Église et règne sur elle par sa Parole et par son Esprit.

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.